

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2022-47

Séance du 7 décembre 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le sept décembre à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le deux décembre deux mille-vingt-deux.

Monsieur DUFOR Williams a été désigné secrétaire de séance.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY	X				Madame Dominique COMBAZ	X			
Madame Nadine REUX		X			Monsieur Alain PERROT	X			
Monsieur Roland BESSON		X			Monsieur Bertrand PUGNOT	X			
Monsieur Daniel BATON	X				Madame Evelyne LABRUDE	X			
Madame Marie-Christine FRACHON		X			Monsieur Pierre FAYARD	X			
Monsieur Fabien GALLICE	X				Monsieur Roger JOURNET	X			
Monsieur Éric PHILIPPE			X		Monsieur Marc GAUTIER	X			
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Robert EYRAUD	X			
Monsieur Patrick ROULAND	X				Monsieur Stéphane GUSMEROLI			X	JL Reynaud
Monsieur Raymond VAGNON		X			Monsieur Mathias LAVOLE		X		
					Monsieur Williams DUFOR	X			

Objet : Demande de subvention missions Année 2023

CONSIDERANT :

- Que le SIAGA assure la compétence GEMAPI sur les bassins versants Guiers-Aiguebelette, Bièvre et Truison-Rieu
- Que l'année 2023 permettra d'engager les études préalables du contrat de bassin Guiers – Aiguebelette ainsi que la finalisation des actions morpho-écologiques inscrites au contrat
- Que l'Agence de l'eau participe financièrement aux actions d'animation, de communication et de sensibilisation en faveur des milieux aquatiques

M le Président :

- **Propose** de solliciter les aides des financeurs les plus élevées possibles pour le financement des missions du SIAGA au titre de l'année 2023
- **Propose** de signer tous les documents relatifs à cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- **SOLLICITE** l'aide financière aussi élevée que possible de l'Agence de l'eau pour le financement des missions pour l'année 2023
- **SOLLICITE** l'autorisation de démarrer l'opération avant l'octroi des subventions
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce projet
- **CHARGE** le Président d'inscrire les sommes au budget 2023.

Fait et délibéré en séance

Le 07/12/2022

Le Président

Jean-Louis Reynaud

Publiée le : 09/12/2022

Transmise au Représentant de l'État le : 09/12/2022

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



**Jean-Louis
REYNAUD**

Signature numérique
de Jean-Louis REYNAUD

Date : 2022.12.09

09:22:23 +01'00'

27, Avenue Gabriel Pravaz - 38480 Pont de Beauvoisin

Tél 04 76 37 26 26 - Fax 04 76 37 23 73 - contact@guiers-siaga.fr

SIRET n° 200 079 179 00015

REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-038-200079192-20221207-CS_2022_47-